Margot Ferrand

Usages et représentations de l'espace urbain médiéval
Approche interdisciplinaire et exploration de données géohistoriques d'Avignon à la fin du Moyen Âge

Thèse préparée sous la direction de Guido Castelnuovo et de Didier Josselin, financée par la FR Agorantic, soutenue le 5 décembre 2022 à Avignon Université.

Le séjour des papes à Avignon est encore aujourd'hui au cœur des représentations de la ville. Les descriptions et caractérisations de l'espace urbain avignonnais sont bien souvent rapprochées, voire assimilées à la papauté. Aux abords d'Avignon, l'image de marque de la ville, celle d'un « passé flamboyant de Capitale de la Chrétienté »[1] est, en effet, omniprésente. En venant dans la cité rhodanienne, vous entrez dans la « Cité des papes ». Les discours et les images sur la ville, se propageant dans la littérature et dans l'art, au cœur des médias ou encore du marketing touristique sont construits autour de cette périphrase et des trois monuments phares que sont le Palais des papes, les remparts et le pont Saint-Bénezet[2]. Pour autant, la construction d'un imaginaire collectif de la cité fortement marqué par la papauté cache une réalité bien plus complexe. Cet imaginaire tend, par ailleurs, à amenuiser la place qu'occupent les différents pouvoirs locaux déjà présents dans Avignon à la fin du Moyen Âge[3]. À l'inverse, il surestime, bien souvent, les conséquences de l'installation de la papauté pour Avignon en termes de représentation et d'usage des espaces urbains et exagère la responsabilité des prélats dans le processus d'urbanisation de la ville de la fin du Moyen Âge.

Dans cette thèse, il est question d'aller au-delà de cette image d'Épinal, d'interroger l'histoire des spatialités urbaines et la manière dont l'espace de cette ville est vécu ou émotionnellement investi par les Avignonnais et les habitants de la cité à la fin du Moyen Âge. En effet, l'espace urbain est régi par une multitude de mémoires individuelles et de pratiques quotidiennes qui s'entremêlent et qu'il faut prendre en compte.

---

[1] Avignon Tourisme. (s.d.). *Avignon Patrimoine Unesco*. https://avignon-tourisme.com/decouvrir/voir-lessentiel/avignon-patrimoine-unesco/.

[2] Margot Ferrand, Allison Guiraud, « Patrimonialisations et représentations urbaines : la (re)connaissance des patrimoines bâtis par les habitants », dans Isabelle Brianso, Dominique Cassaz (sous la dir.), *Vivre le patrimoine mondial au quotidien : Dynamiques et discours des habitants*, Avignon, Éditions Universitaires d'Avignon, 2022, p. 189-214.

[3] De récentes études centrées sur la ville du XIII^e^ siècle témoignent toutefois de l'importance d'Avignon avant l'arrivée de la cour pontificale et viennent ainsi contrebalancer l'image de marque de la cité. Ces études s'attachent à montrer la place considérable de la commune d'Avignon tant dans les enjeux territoriaux régionaux que dans le conflit, plus général, qui occupait l'Occident aux XII^e^ et XIII^e^ siècles entre l'Empire et la papauté. Simone Balossino, *I podestà sulle sponde del Rodano : Arles e Avignone nei secoli XII e XIII*, Rome, Viella, 2015 ; Nicolas Leroy, *Une ville et son droit : Avignon du début du XIIe siècle à 1251*, Paris, De Broccard, 2008.

Cette recherche s'inscrit dans un courant historiographique de l'histoire urbaine qui se construit depuis quelques années maintenant au carrefour de plusieurs disciplines. Le dialogue de l'histoire avec la géographie et la sociologie notamment y joue un rôle fondamental, et l'organisation de l'espace est au cœur de son propos. La ville n'est pas un arrière-plan, il ne s'agit pas de l'étudier par le biais d'une approche institutionnelle, politique ou économique, mais bien comme « objet et sujet »[4] à part entière. En ce sens, la notion d'espace ne doit pas être pensée indépendamment de celle des pratiques sociales. Dans cette thèse, la ville est ainsi étudiée sous l'angle de la fabrique urbaine[5]. Elle doit être considérée comme un « impensé », pour reprendre l'expression de Michel Lussault, puisqu'elle n'est pas le résultat d'un projet volontariste et prédéfini, mais bien celui d'un processus d'urbanisation dans lequel s'articule un dialogue constant entre les formes urbaines et les pratiques sociales[6].

Une chronologie dépassant, en amont, les bornes de la période pontificale et une approche interdisciplinaire fondée sur l'étude d'un type particulier de sources ont ainsi été choisies pour interroger les interactions entre formes urbaines et pratiques sociales sous l'angle des spatialités « c'est-à-dire comme des pratiques d'acteurs qui agissent et qui font des choses, non pas dans, mais avec l'espace »[7]. Le choix d'une chronologie allant du début du XIII^{e} siècle jusqu'à la fin du XIV^{e} siècle a permis de dresser un corpus de sources écrites cohérent pour appréhender les pratiques et représentations de l'espace urbain au regard des différents pouvoirs qui se sont succédés ou entremêlés dans la cité.

[4] Bernard Lepetit, « La ville : cadre, objet, sujet. Vingt ans de recherches françaises en histoire urbaine », dans *Enquête*, 4, 1996, p. 11-34.
[5] Notion formalisée par Henri Galinie, *Ville, espace urbain et archéologie*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2000, p. 126.
[6] Hélène Noizet et Anne-Sophie Clemençon, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2020.
[7] Hélène Noizet, *La forme d'une ville : Paris au Moyen Âge*, dossier d'habilitation à diriger des recherches présentées sous la responsabilité de Joseph Morsel, vol. 2 mémoire inédit, *Parcelles d'histoires : déambuler dans les églises, les rues et les lotissements parisiens*, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2020, p. 14.

Ces pouvoirs ont été producteurs de multiples sources qui peuvent être regroupées dans ce que les historiens nomment les livres fonciers : inventaires des biens de la commune, enquêtes administratives, terriers, livres de reconnaissances[8]. Ce choix est en partie déterminé par l'état des fonds médiévaux. En effet, à partir du XIII^{e} siècle, cette documentation croît considérablement et constitue, dès lors, un pan majeur de la documentation écrite. Quelle que soit la langue de rédaction – latin, provençal ou français –, chaque document contient une série de déclarations dans lesquelles les tenanciers déclarent les biens qu'ils détiennent sous le domaine direct d'un seigneur et pour lesquels ils doivent acquitter un cens annuel. Entre le XIII^{e} siècle et la fin du XIV^{e} siècle, les informations contenues dans les sources se précisent. En outre, elles sont de plus en plus normées : l'identité des tenanciers s'affine, les seigneurs doivent pouvoir identifier clairement qui détient le domaine utile des biens qui dépendent de leur seigneurie ; la typologie des biens déclarés devient systématique tout comme le montant de la redevance. L'information spatiale des parcelles se précise, tout en restant toujours relative, et ce, notamment à partir du XIV^{e} siècle avec la mention des confronts, c'est-à-dire du voisinage (Figure 1).

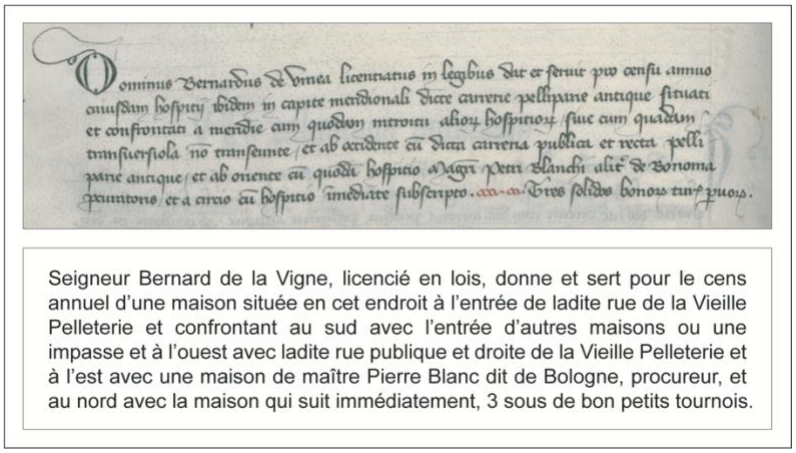

Seigneur Bernard de la Vigne, licencié en lois, donne et sert pour le cens annuel d'une maison située en cet endroit à l'entrée de ladite rue de la Vieille Pelleterie et confrontant au sud avec l'entrée d'autres maisons ou une impasse et à l'ouest avec ladite rue publique et droite de la Vieille Pelleterie et à l'est avec une maison de maître Pierre Blanc dit de Bologne, procureur, et au nord avec la maison qui suit immédiatement, 3 sous de bon petits tournois.

Figure 1 - Terrier de l'évêque Anglic Grimoard. 1366-1368. Archives départementales. de Vaucluse (ADV), 1G10

Les temps de préparation et de rédaction tout comme l'organisation interne des documentations, sont bien sûr indissociables de l'enjeu même de la confection du document, enjeu qui se perçoit d'ailleurs bien souvent dans la forme que revêtent les registres. Si ces documents sont destinés à faire valoir les droits et les revenus d'un seigneur sur les terres et les biens-fonds qui composent sa directe seigneuriale, il s'agit avant tout de documents de gestion et de contrôle des hommes et des revenus. En effet, les livres fonciers de la fin du siècle ne sont plus de simples outils économiques, ils revêtent une fonction juridique importante. Quelle que soit l'organisation interne

[8] La majeure partie des sources mobilisées sont conservées aux archives départementales du Vaucluse et à celles des Bouches-du-Rhône, aux archives municipales d'Avignon et de Carpentras et aux archives Apostoliques du Vatican.

des déclarations dans les documents, elle témoigne le plus souvent de la volonté accrue des institutions de construire des outils de gestion fonctionnels destinés à être régulièrement utilisés, notamment comme faire valoir juridique de leur directe. Par la suite archivés, il faut ajouter à la plupart de ces documents la fonction mémorielle qui s'illustre avant tout par l'apparence qu'ils revêtent. Une partie d'entre eux se présente effectivement comme de grands et beaux registres, à l'allure travaillée. En plus d'être de véritables outils de gestion interne à la seigneurie foncière, ils sont, dans ce cas, très probablement destinés à être vus par un grand nombre de personnes et peut-être même à être montrés en public (Figure 2).

Figure 2 - Exemple de déclaration. ADV, 1G10, fol. 9v

Ces sources sont fondées conjointement sur les déclarations orales des tenanciers et sur l'enquête de professionnels et révèlent ainsi de nombreuses informations quant à la représentation de la ville d'un point de vue aussi bien social que spatial. Cette production documentaire des seigneurs politiques – podestats, comtes, roi – et des seigneurs fonciers – notamment les institutions ecclésiastiques – autorise ainsi une étude pluriscalaire : des évolutions des pratiques scripturales, des représentations sociales de la ville ou encore de la morphologie urbaine. Pour ce faire, ces sources ont été intégrées dans un corpus plus large, hétérogène : documents comptables, planimétriques ou encore iconographiques. Leur traitement croisé est rendu possible par la construction d'un système d'information *ad hoc* permettant de passer de l'extraction de l'information à son analyse (Figure 3).

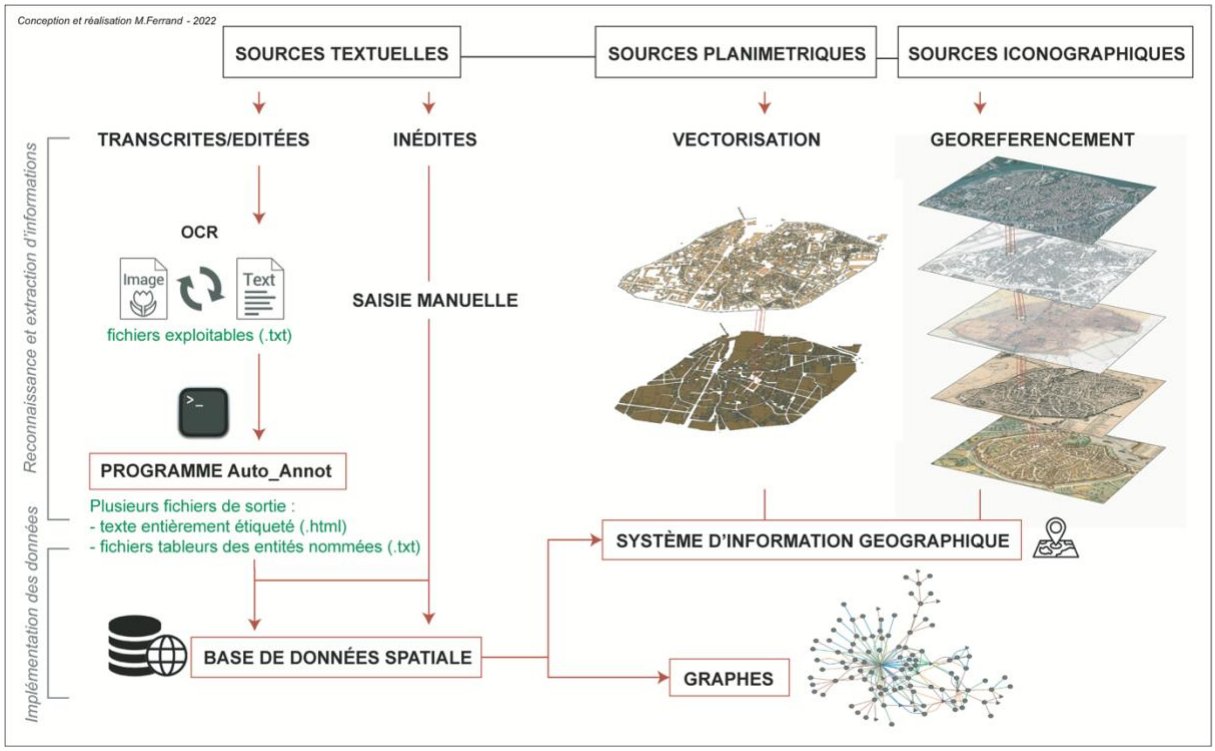

Figure 3 - Système d'information

Ce système d'information repose, tout d'abord, sur la confection d'une base de données relationnelle spatiale. Son modèle conceptuel est inhérent à la documentation foncière. Une partie des sources mobilisées pour cette étude ayant déjà fait l'objet d'édition ou de transcription, un programme de détection semi-automatique d'entités nommées a été développé pour effectuer l'implémentation des données dans la base. Ce programme – *Auto-Annot* – est construit selon une double approche symbolique : à base de dictionnaire et de règles préalablement définies à partir d'écriture de motifs récurrents. Il permet de reconnaître, annoter et relier entre elles de nombreuses entités : d'abord celles qui se réfèrent aux individus, avec toutes leurs caractéristiques (prénom, nom, provenance, statut juridique, profession, titre, etc.) ; puis aux biens déclarés (typologie, mesures, montant de la redevance) et enfin celles permettant la localisation relative des biens (localisation dans une rue, proximité avec un édifice, mention de confronts). Une fois implémentée, la base de données a été intégrée dans un Système d'Information Géographique (SIG). À partir de la construction de référentiels spatiaux (territoire paroissial, zone de bourgs, rue, édifices religieux, etc.), les biens rencontrés dans la documentation foncière ont été géoréférencés dans le SIG. Au total, le traitement des données de 17 enquêtes ou terriers médiévaux et la localisation de près de 2000 biens avec un degré d'incertitude plus ou moins important sur les 2127 déclarés ont été réalisés.

La construction de cette chaîne de traitement nous a permis de soulever de nouvelles questions quant aux traitements des données géohistoriques. Dans cette thèse, nous interrogeons, par exemple, la possibilité de maîtriser l'incomplétude des données inhérentes aux sources anciennes ou encore l'incertitude de la localisation des objets étudiés en utilisant les densités et l'adaptation des méthodes issues de la théorie des graphes. Cette théorie est particulièrement adaptée à la modélisation des relations et par conséquent à l'étude de la documentation foncière. Les nœuds du graphe représentent les biens, déclarés ou non, rencontrés dans les sources, et les liens, l'expression de leur position relative.

Comme il existe de multiples procédés pour extraire un graphe, différentes combinaisons ont été mises en œuvre et comparées pour aboutir au choix d'extraction du graphe le plus adapté pour représenter la répartition spatiale des données issues de la documentation foncière. Sa visualisation algorithmique à base de force a été couplée à une visualisation qui repose sur une spatialisation géographique en Lambert 93 (Figure 4 et 5). Il n'est pas question ici d'interroger la localisation précise d'un bien dans l'espace urbain ni d'essayer de reconstituer un parcellaire médiéval – utopie rarement permise par les sources –, mais d'étudier, à partir des relations topologiques entre objets, la répartition spatiale des masses, les pleins et les vides, les proximités et les écarts, les attractions et les mises à distance.

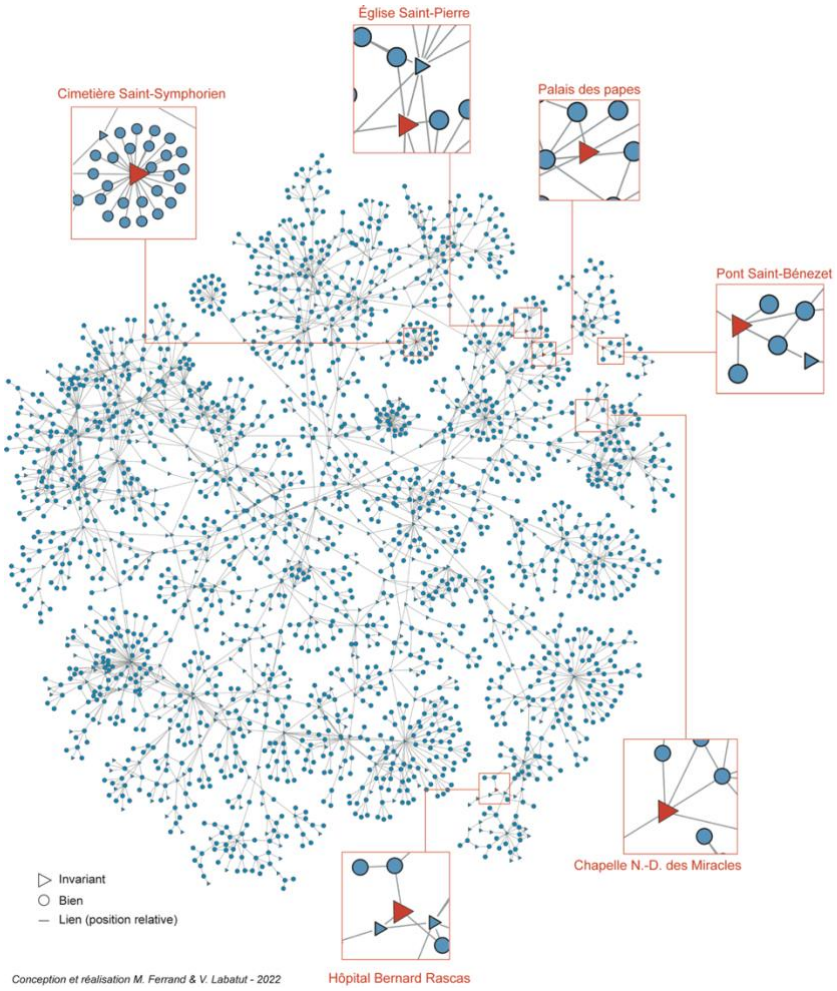

Figure 5 – "Graphe de confront", visualisation algorithmique

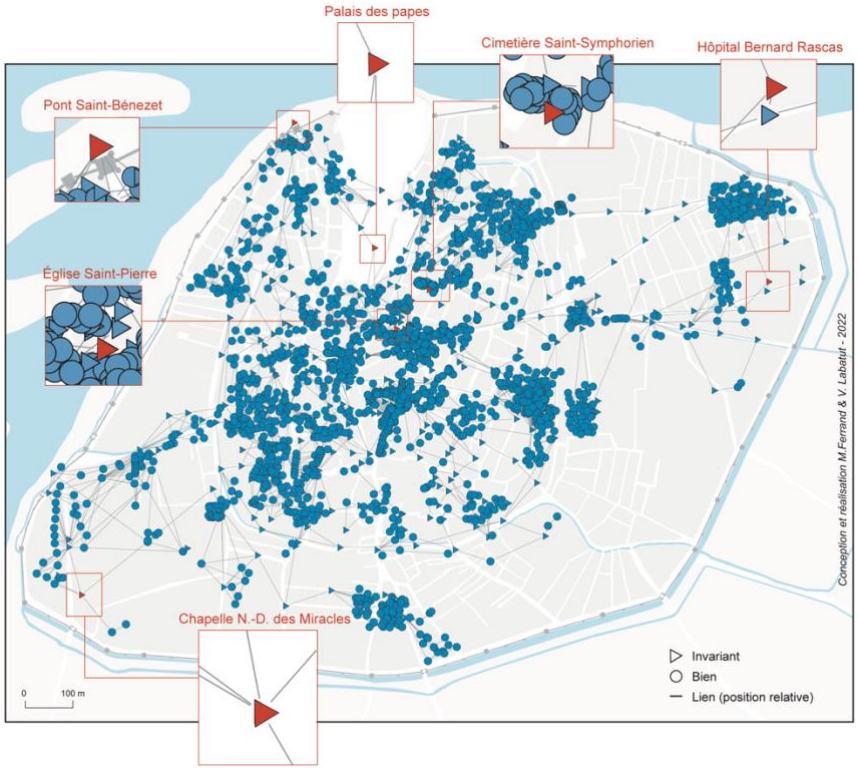

Figure 4 - Graphe de confronts, visualisation en Lambert 93

La construction de ces outils et la méthode interdisciplinaire s'inscrivent ainsi au centre de notre recherche. Elles permettent d'étudier les rapports entre pouvoirs et spatialités. La genèse des seigneuries foncières influence bien souvent la nature de leur emprise spatiale et détermine, pour partie, leur homogénéité ou, au contraire, leur caractère dispersé. La forme réticulaire de la détention du sol est la plus courante ; elle favorise un contrôle spatial d'autant plus important (Figure 6). Arrivé tardivement dans l'échiquier des seigneuries foncières, le pape est clairement minoritaire. Nous le démontrons largement en replaçant notamment la question de la gestion des biens communs dans son évolution de la commune aux comtes puis au pape.

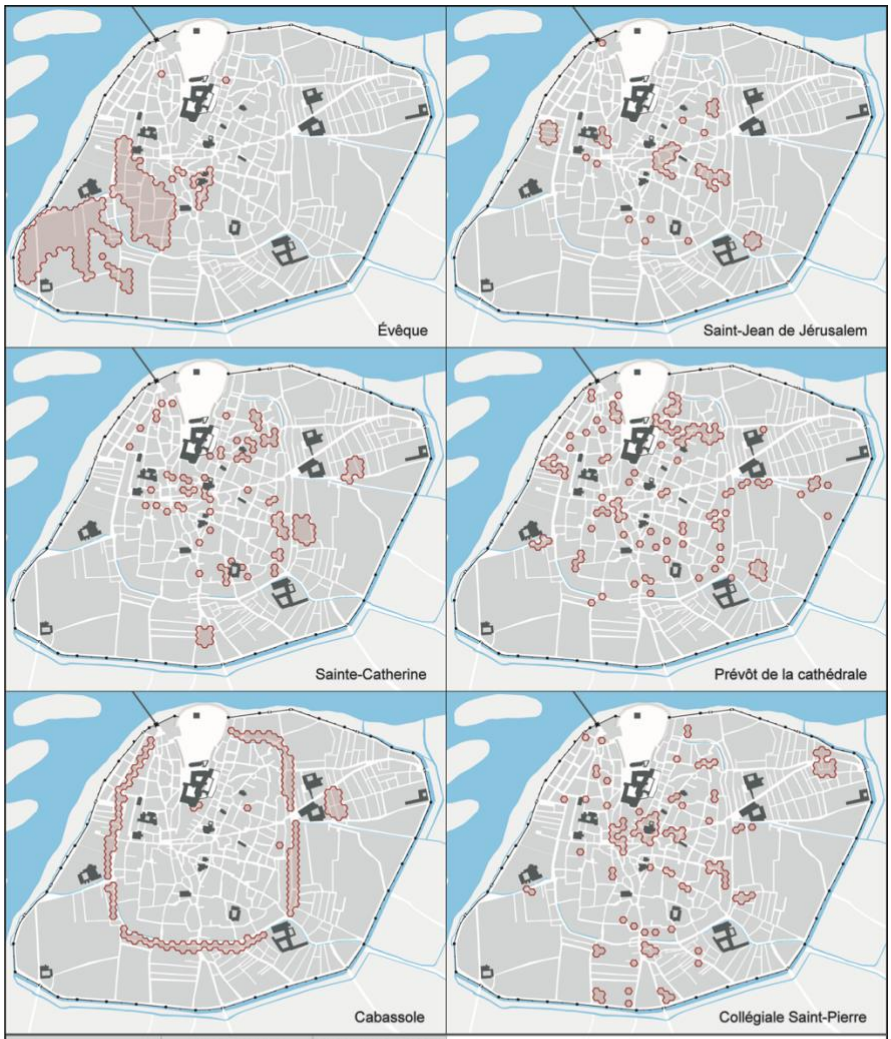

Seigneurie foncière	Superficie (m²) *Intra-muros = 1 517 169m²*	Superficie par rapport à l'intra-muros (%)
Évêque	14 8848	10
Saint-Jean de Jérusalem	35 724	2,4
Sainte-Catherine	58 457	3,9
Prévôt de la cathédrale	69 823	4,6
Cabassole	80 107	5,3
Collégiale Saint-Pierre	64 952	4,3
Total	45 7911	30,5

Figure 6 - Emprise spatiale de six seigneuries foncières dans la seconde moitié du XIVe siècle

Notre méthode permet de nous livrer à un jeu d'échelle primordial pour étudier les spatialités urbaines, passant de la ville à ses quartiers et du point de vue des autorités à celui des tenanciers. L'ancrage des différents pouvoirs sur l'espace urbain est ainsi évalué à partir des subdivisions de la cité et des référents spatiaux utilisés. La ville se peuple de repères, de limites également. Sans surprise, à Avignon, comme ailleurs, émerge la centralité de la paroisse, un lieu d'ancrage à la fois territorial et social de l'espace urbain, qui demeure à la fin du Moyen Âge une référence première. Ce qui semble en revanche caractériser la cité des papes, c'est l'absence d'autres circonscriptions administratives, comme si les différents pouvoirs laïques qui se succèdent au long des XIII^{e} et XIV^{e} avaient manqué de force ou mieux d'une continuité suffisante pour structurer l'espace urbain et le marquer de leur empreinte civile. La paroisse est ainsi la subdivision religieuse de la cité, mais également le seul découpage civil utilisé d'un point de vue aussi bien administratif que fiscal et militaire. Il s'agit toutefois d'un territoire assez vaste, directement affecté par l'expansion urbaine, et finalement peu représentatif des relations socio-spatiales. En effet, l'appartenance de deux individus à une même paroisse n'engendre pas nécessairement leur proximité spatiale. En ce sens, la distinction très marquée que font les scribes dans certains terriers entre l'espace paroissial intra-muros du XIII^{e} siècle d'une part et l'espace entre les deux murs, vieux et neufs, d'une même paroisse d'autre part est particulièrement évocatrice. Deux personnes peuvent tout à fait être rattachées à la même paroisse, sans pour autant entretenir de quelconques liens. Pour étudier les relations socio-spatiales de proximité et les usages du sol qui en découlent, il faut donc faire appel à une autre échelle, plus grande et plus proche de l'individu lui-même.

Pour ce faire, le graphe offre des possibilités d'analyse tout à fait intéressantes. Basé sur les liens topologiques identifiés et exprimés par chaque tenancier dans ses déclarations, il est construit sur une certaine représentation de l'espace urbain, au plus près de la perception des déclarants. À ce titre, partitionner le graphe en sous-graphe permet d'affiner l'échelle d'analyse. En effet, la détection de communautés autorise, dans ce cas, de s'approcher d'une division de l'espace urbain représentative de la perception des tenanciers. Une communauté se définit par rapport à un graphe courant comme un ensemble de nœuds particulièrement bien reliés entre eux et faiblement reliés au reste du réseau[9]. Dans notre graphe, identifier les communautés consiste donc à identifier les biens et les invariants qui entretiennent le plus de liens entre eux et ceux qui sont, au contraire, faiblement reliés aux autres (Figure 7). Ici, les communautés

[9] Le concept de communauté vient à l'origine de la notion de clique développée en sociologie. James Moody, Douglas White, « Structural cohesion and embeddedness : a hierarchical concept of social groups », dans *American Sociological Review*, 68, 2003, p. 103-127.

peuvent être apparentées à des quartiers construits à partir de la relation de confronts. Le terme « quartier » est utilisé dans le sens d'espace vécu, c'est-à-dire « tel qu'il est perçu et pratiqué par les individus »[10] ; sa définition s'appuie sur la relation topologique définie dans les sources. Le quartier s'entend donc avant tout comme l'espace de vie quotidienne dans lequel les relations entre individus sont les plus denses.

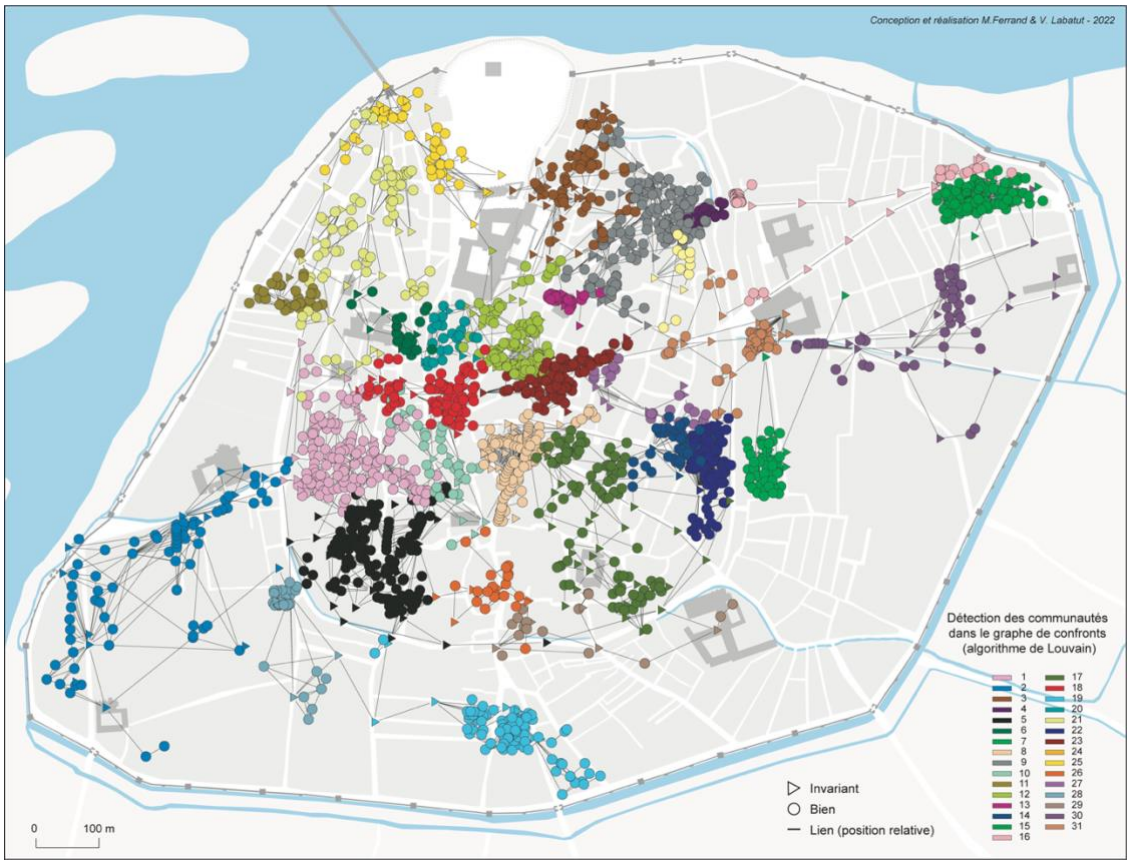

Figure 7 - Détection des communautés dans le graphe de confronts (algorithme de Louvain)

L'étude replace ainsi l'individu au centre de l'approche en questionnant la manière des tenanciers de percevoir et de représenter l'espace qui est interrogé. C'est le tissu vivant de la ville qui est analysé, au plus près du vécu individuel. Les perceptions sont indissociables des usages. À ce titre, la détection des communautés du graphe montre un partitionnement de la ville en accord avec les pratiques sociales. Les éléments qui définissent les communautés sont pluriels et se complètent : ce sont essentiellement des lieux de sociabilités ou des marqueurs symboliques du paysage urbain.

[10] Jacques Levy, Michel Lussault (sous la dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 340-341.

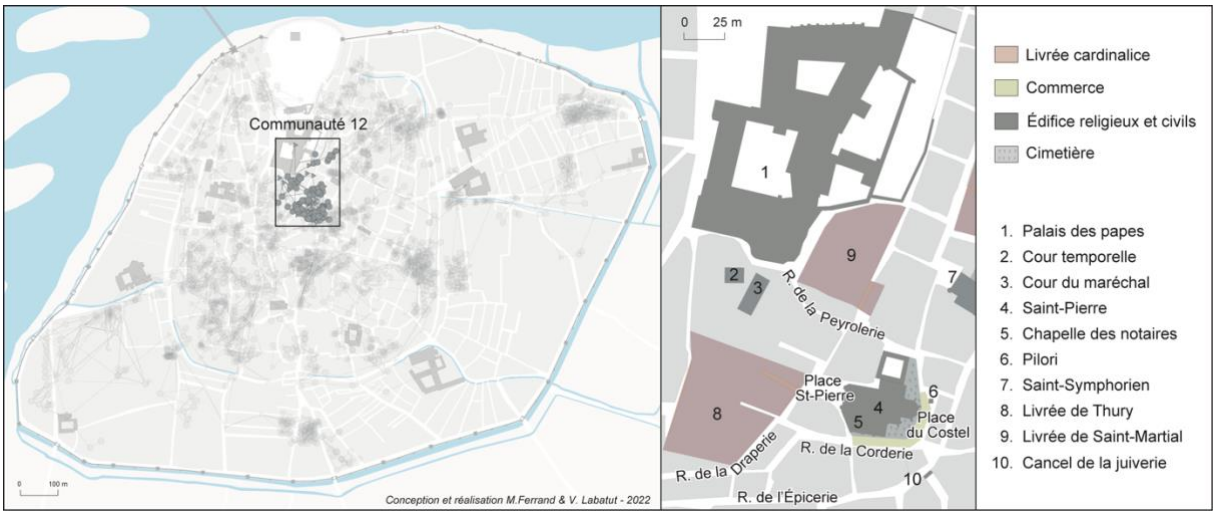

Figure 8 - Détail de la communauté 12

La paroisse cède ainsi sa place à des repères d'une sociabilité bien plus informelle qui rythment et définissent les perceptions spatiales (Figure 8). Les perceptions sont, avant tout, fondées sur la superposition des héritages, les évolutions ne sont que lentement intégrées. La présence de la papauté en ville ne marque ainsi pas de rupture dans la manière de se figurer la ville. Si un besoin accru de nommer l'espace est bien visible à l'orée du XIV^{e} siècle, les référents spatiaux les plus utilisés sont toujours hérités d'une longue construction de l'espace urbain, ils ne révèlent pas, ou peu, la présence de la cour pontificale en ville. La carte mentale des habitants se compose essentiellement de repères stables et profondément ancrés dans l'espace urbain et les pratiques sociales. À cette échelle, c'est avant tout la constance et l'héritage de certains lieux, à l'instar des remparts du XIII^{e} siècle, ou de certaines présences – grandes familles ou personnages illustres – qui marquent les représentations de la cité à la fin du Moyen Âge et conditionnent la mémoire des lieux.